



BIENVENUE !

Vous venez ou vous souhaitez vous inscrire à une session de formation proposée par le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence du CHU de Poitiers.

Voici les principales informations nécessaires au bon déroulement de votre parcours de formation :

- Présentation du CHU de Poitiers
- Notre organisme de formation
- Notre engagement qualité
- Nos offres de formation
- Le règlement intérieur du CESU 86
- Localisation et accessibilité

Vous souhaitant une bonne lecture !
A très bientôt

Dr Pierre VANDINGENEN
Responsable médical du CESU 86

LE CHU DE POITIERS

Au 1^{er} janvier 2021, le CHU de Poitiers et le Groupe hospitalier Nord-Vienne ont fusionné, formant ainsi un établissement public de santé unique sur le département de la Vienne pour l'offre de soins en médecine, chirurgie et obstétrique.

Le CHU de Poitiers compte désormais 5 sites :

POITIERS - CHATELLERAULT - LOUDUN – MONTMORILLON – LUSIGNAN



NOTRE ORGANISME DE FORMATION

Le Centre d'Enseignement de Soins d'Urgence (CESU) se situe dans les locaux du SAMU.

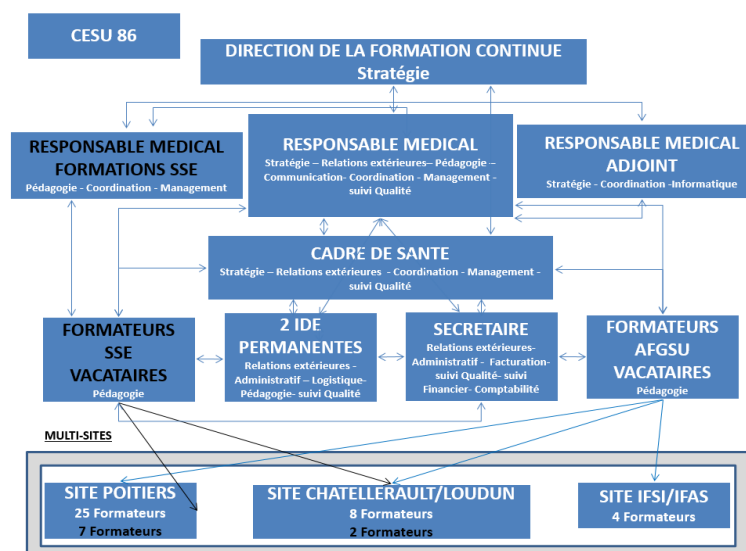
L'équipe du CESU, service hospitalier rattaché au service de la Formation Continue du CHU de Poitiers, est placée sous l'autorité d'un responsable médical, se compose :

- Du Médecin, Responsable du CESU, qui coordonne le pilotage des activités du Centre et le management de l'équipe.
- D'une Cadre de Santé qui assure le suivi des actions de formation
- De 2 infirmières permanentes issues du milieu hospitalier, qui assurent
 - L'élaboration des actions de formation
 - L'ingénierie de formation
 - Le conseil en formation, l'aide et l'accompagnement des personnels dans les parcours pédagogiques.
 - Les évaluations et les suivis des dispositifs de formation
- D'une secrétaire qui veille au bon fonctionnement administratif du Centre et qui assure des missions d'assistance pédagogique.
- De 35 formateurs vacataires

Le CESU est un service agréé par le Ministère de la Santé en vertu de l'article D 6311-19 du code de la santé Publique.

Le CESU 86 a la particularité d'avoir différentes antennes de formation sous sa responsabilité au sein du département :

- L'IFSI/L'IFAS (pour les étudiants des instituts concernés)
- Une antenne de formation sur le site du centre hospitalier de Camille GUERIN à Châtelleraut.



3

NOTRE ENGAGEMENT QUALITE

Nos valeurs fondamentales :

- La transmission, la construction, la mutualisation des savoirs et des compétences au service des personnes soignées
- La qualité de l'écoute et de l'accompagnement des stagiaires et des intervenants dans les parcours d'apprentissage
- Une pédagogie moderne, interactive avec un stagiaire acteur de son parcours de formation

Notre engagement qualité :

Le CESU répond à l'ensemble des 6 critères du décret du 30 juin 2015 relatif à la qualité d'une action de formation :

- L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé ;
- L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires ;
- L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation ;
- La qualification professionnelle et la formation continue des personnels chargés des formations ;
- Les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus ;
- La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires.

cf. articles R. 6316-1 à R. 6316-4 intégrés dans le code du travail par un décret du 30 juin 2015 (JO, 1er juillet...)

Notre référence :

Notre référence et l'adhésion à l'Association Nationale des CESU (ANCESU) font de notre Livre Blanc notre démarche pédagogique de qualité.



Évaluation de la qualité de la formation :

AVANT la session de formation

Un questionnaire d'évaluation des prérequis ou des pré-acquis (connaissances initiales – pré-test) vous sera transmis.

L'objectif de ce questionnaire est de permettre de mieux comprendre, évaluer vos connaissances de base, vos besoins et vos attentes afin d'améliorer l'efficacité de la formation

PENDANT la formation :

Un questionnaire vous est proposé pour évaluer le niveau d'atteinte des objectifs pédagogiques et la qualité de l'assistance pédagogique proposée pour chaque séquence.

EN FIN de formation :

Un questionnaire vous permettra d'évaluer votre niveau d'atteinte des objectifs de formations. Un bilan à chaud sera réalisé à partir du recueil, des remarques et ressentis de chaque stagiaire, sur le déroulé de la formation, ses apports, ses points forts, ses points à améliorer...

A DISTANCE de la formation :

Un questionnaire de suivi des objectifs de la formation pourra vous être adressé.

Vous recevez, en fin de formation :

- L'attestation de présence ou
- L'attestation de formation

NOS OFFRES DE FORMATION

L'ÉQUIPE DU CESU :

Elle est experte en pédagogie, et en mesure d'adapter ses parcours d'apprentissage aux différents publics en proposant différentes modalités pédagogiques interactives et innovantes. Une attention toute particulière est portée sur l'échange et l'analyse des pratiques professionnelles.

Nous proposons, à l'attention des professionnels de santé, des formations donnant droit aux actions reconnues « Développement Professionnel Continu » lorsqu'elles sont inscrites au plan national.

D'autres actions sont inscrites, hors DPC, pour tous les autres professionnels.

Toutes nos formations sont visibles sur le site du CESU : <https://www.chu-poitiers.fr/specialites/cesu>

NOS INTERVENANTS :

Ce sont des :

- Experts du domaine pour lequel ils déploient une assistance pédagogique adaptée et personnalisée au public en formation.
- Professionnels de soins en activité, ils mettent à jour régulièrement leurs connaissances et compétences pour rester au plus près des animations pédagogiques les plus actuelles.

COMMENT S'INSCRIRE :

- Vous avez la possibilité de vous inscrire directement sur notre site : <https://www.chu-poitiers.fr/specialites/cesu/les-formations>.

Le secrétariat vous contactera afin de finaliser votre dossier d'inscription.

- Vous avez bien évidemment la possibilité de prendre contact directement avec notre secrétariat qui vous donnera tous les éléments nécessaires à votre choix.

Secrétariat : **05.49.44.36.89**

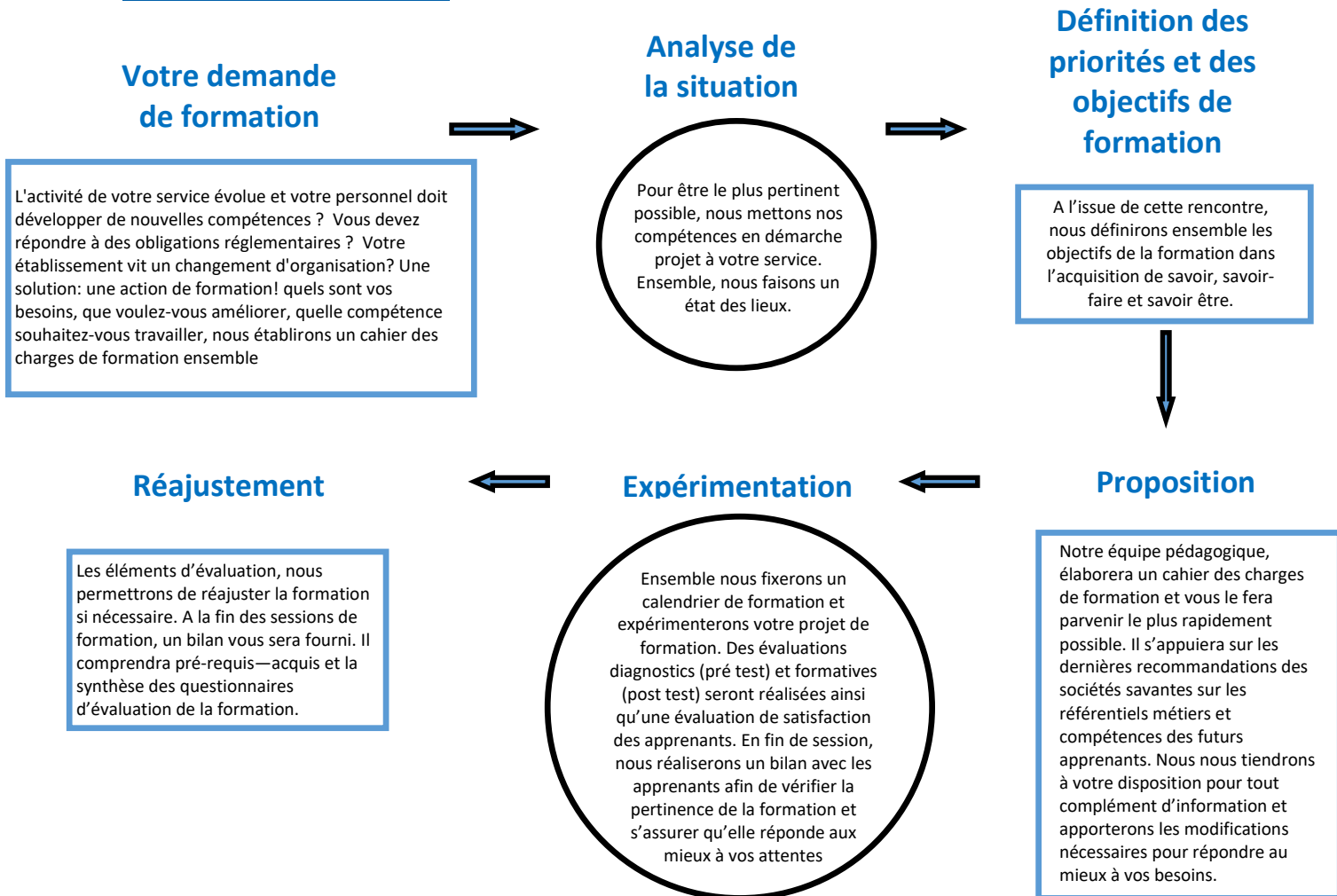
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17 h sauf le mercredi.

ET SI VOUS PRESENTEZ UN HANDICAP :

Merci de prendre contact avec le secrétariat par téléphone ou par mail (cesu@chu-poitiers.fr) pour que nous puissions étudier les solutions à envisager (adaptations ...).

Nous nous mettrons en relation avec divers organismes (<http://www.agefiph.fr>, <http://www.ladapt.net>) afin de vous proposer un contenu de formation adaptée à vos besoins.

L'INGENIERIE DE FORMATION :



Nous délivrons toutes les formations donnant droit aux attestations de formations aux gestes et soins d'urgences :

- AFGSU 1
- AFGSU 2
- AFGSU SSE (Situations sanitaires exceptionnelles et risque NRBC)
- Formations de formateurs

Les formations plus spécialement adaptées à une situation (milieux spécifiques, obligations réglementaires, ...) ou un objectif particulier (utilisation défibrillateurs automatiques, prise en charge d'un arrêt cardio circulatoire...) sont analysées avec vous et un programme spécifique vous sera proposé.

Prenez contact avec notre secrétariat (cesu@chu-poitiers.fr) ou le responsable médical du CESU 86 (pierre.vandingenen@chu-poitiers.fr), et nous vous contacterons.

NOS SALLES DE FORMATION :

Nous disposons de **5 salles de formation, dont 1 pour la simulation haute-fidélité située sur le CHU de Poitiers**, toutes équipées du matériel pédagogique nécessaire pour assurer le bon déroulement de nos formations (vidéo-projection, matériel informatique, mannequins, défibrillateurs...)

RESTAURATION :

Sur le site de Poitiers :

Si vous le souhaitez, vous pouvez prendre votre déjeuner au restaurant du personnel situé au 11^{ème} étage de la tour Jean Bernard, muni(e) d'un ticket repas acheté **sur présentation de votre convocation**, à la Caisse Centrale des Régies située au rez-de chaussée (ouverte du lundi au vendredi de 8h45 à 13h15 et de 14h00 à 17h).

Une cafétéria Relais H est également à votre disposition au rez-de-chaussée du même Hôpital Jean Bernard ainsi que dans le hall du bâtiment Centre Cardio Vasculaire.

Sur le site de Châtelleraut :

Si vous le souhaitez, pouvez prendre votre déjeuner au restaurant du personnel situé au 1^{er} étage, muni (e) d'un ticket repas acheté au standard du Centre Hospitalier Camille Guérin.

LOGEMENT :

Sur le site de Poitiers :

Liste des hôtels proches du CHU de POITIERS disponible en contactant l'Office de tourisme de POITIERS au 05.49.41.21.24.

Sur le site de Châtelleraut :

Liste des hôtels proches du CH de Châtelleraut disponible en contactant l'Office de tourisme de Châtelleraut au 05.49.21.05.47.

HORAIRES DE FORMATION :

La durée habituelle de nos formations est de 7 heures par jour (9h-12h30/13h30-17h00)

NOS TARIFS :

Ils sont établis par la Directrice Générale. Des tarifs de groupes peuvent être appliqués. Pour toute information contacter le secrétariat.

LE REGLEMENT INTERIEUR DU CESU 86

Le stagiaire doit prendre connaissance du règlement intérieur et s'y conformer.

Chaque stagiaire est tenu au respect de la discrétion professionnelle (à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement).

Chaque stagiaire doit respecter des règles d'hygiène et de civilité.

Le stagiaire étant acteur de sa formation, la richesse de celle-ci dépendra de son dynamisme et de implication personnelle.

LOCALISATION ET ACCESSIBILITE

PLAN GENERAL D'ACCES :

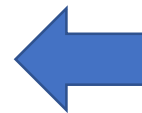


POUR VOUS GUIDER :

En premier lieu, il vous faudra trouver les urgences générales (suivre les panneaux rouges l'indiquant)



Placer vous ensuite en face du bâtiment plus précisément en face du coté urgences pédiatriques



Il vous suffit ensuite de descendre le long de la rambarde que vous pouvez apercevoir sur la dernière photo (flèche).

Vous irez ensuite tout au bout à l'entrée N°2 ou nos formateurs viendront vous accueillir.

ACCESSIBILITE :

Les emplacements de parking étant limités et prioritairement destinés pour l'accueil et le stationnement des consultants, nous vous conseillons d'utiliser un mode de transport alternatif à l'autosolisme :

- Les lignes des transports en commun de l'agglomération de Poitiers qui desservent le site du CHU sont les lignes N°1, N°10, N°11, N°13, N°27.
- En provenance de la gare de Poitiers, vous pouvez utiliser les lignes N°1 ou N°11 sachant que la ligne N°1 est plus direct que la N°11.
Pour des renseignements complémentaires : www.vitalis-poitiers.fr
- Les parc-o-bus les plus près du site sont :
 - La Hune (Saint-Benoit) : vous pouvez rejoindre le site en utilisant la ligne N°27
 - Parc des expositions de Poitiers : vous pouvez rejoindre le site en utilisant ligne N°10
- Le covoiturage

En tout état de cause, si vous êtes amené(e) à vous présenter et vous stationner sur l'un des parkings destinés aux consultants, la sortie nécessitera de votre part le règlement pour la durée de stationnement suivant le tarif en vigueur.